



Tel: 05 56 81 88 91

Email : ac.gironde@free.fr

Adresse: 21 rue Saincrie 33000 Bx

Contrôle ! Sanctions ! Radiations ! Police emploi ! Economie !



Les économies de l'Unedic se feront sur ton dos !

Le nombre d'agents chargés des contrôles aléatoires ou ciblés sont recrutés pour ça !

Ils sont actuellement 200 ; ils passeront à 600 d'ici le premier semestre 2019 et à 1.000 d'ici 2020. « Ces contrôles ne visent pas à remobiliser les personnes découragées comme le fait croire la propagande du gouvernement Macron mais à faire, faire **10 millions d'économies à l'Unedic** ! « Sanctionner celles et ceux qui ne satisfont pas à leurs obligations de recherche d'emploi », précise-t-on du côté du ministère entrainera **deux mois de suspension de droit ! Et si cela se reproduit se sera la suppression des allocations ! SUPPRESSION DE TES DROITS !**

Absence à un rendez-vous avec un conseiller : 15 jours de radiation au lieu de deux mois.

Les radiations pour un tel motif représentent selon Pôle emploi « **70 % des motifs de sanction** ».

Les chiffres du chômage baisseront parce-que tu seras radiés !

L'échelle des sanctions pour une insuffisance de recherche d'emploi serait graduelle. Au premier rappel, les allocations seront suspendues pendant un mois ; au second rappel pendant deux mois et pendant quatre mois en cas de troisième rappel. Au deuxième et troisième manquement, l'allocation ne sera pas seulement suspendue mais définitivement supprimer.

Pôle emploi est déjà juge et partie, il sera préfet demain !

Aujourd'hui Pôle emploi gère les équipes de contrôleurs ! Il est aussi responsable de la mise en place du contrôle des chômeurs.ses et de l'application des sanctions (radiation et suspension de droit ARE inclus) ! **Demain toutes les suppressions de droits seront en outre décidées directement par Pôle emploi, alors que l'aval du préfet était jusque-là nécessaire.**

« Le Journal de bord » expression de la coercition liberticide anti-démocratique du pouvoir Macronistes contre les chômeurs.ses !

Summum liberticide, vous serez obligé de remplir un "journal de bord" numérique tous les mois à défaut vous serez radié. A partir de mi-2019 ce dispositif de contrôle numérique mensuel sera expérimenté pendant un an dans deux ou trois régions et rendra d'ailleurs inutile les emplois de contrôleurs créés.

Écoutez l'émission "AC! Tonne" tous les **mercredis** à 17h sur **La Clé des Ondes 90.10 Mhz**